



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

rythmes scolaires

Question écrite n° 63641

Texte de la question

M. Patrick Hetzel interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la récente campagne de communication pour promouvoir les cinq matinées de classe par semaine. En effet, cette campagne de communication est largement au service du Gouvernement. Par ailleurs, elle risque de faire circuler des idées fausses au sujet d'un potentiel lien entre la performance scolaire et ce dispositif des cinq matinées de classe. Il souhaite donc savoir deux choses. D'une part, quels sont les travaux scientifiques sur lesquels le Gouvernement s'appuie pour diffuser son message de promotion de la semaine scolaire composée de cinq matinées. D'autre part, il souhaite connaître le budget que le ministère consacre à cette campagne de communication avec la ventilation par grandes catégories de médias.

Texte de la réponse

La semaine avec 5 matinées mise en place dans toutes les écoles maternelles et élémentaires publiques de France depuis la rentrée ne poursuit qu'un seul objectif : offrir aux élèves les meilleures conditions pour bien apprendre. Les 5 matinées retrouvées permettent en effet de mieux répartir les temps d'apprentissage et de programmer les enseignements fondamentaux le matin, aux moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Par ailleurs, cette organisation permet aux enfants de bénéficier de nouvelles activités périscolaires sur le temps dégagé. Ces activités, organisées par les collectivités territoriales, sont pensées en articulation avec le projet d'école et contribuent à l'épanouissement des enfants. Ces nouveaux temps scolaires mettent fin à la semaine de 4 jours jugée préjudiciable aux apprentissages et au bien-être des enfants par un grand nombre d'institutions scientifiques telles que l'Académie nationale de médecine (rapport janvier 2010), l'Académie nationale de la pharmacie (rapport octobre 2013) et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale. A cet égard, des chronobiologistes tels que Hubert Montagner ou François Testu ont, dans le cadre de leurs publications, formulé un certain nombre de préconisations dont le ministère chargé de l'Éducation nationale s'est inspiré pour élaborer cette nouvelle organisation. Il s'agissait notamment de répartir le temps scolaire sur davantage de jours, de diminuer la durée de toutes les journées scolaires et d'éviter la rupture de rythme causée par un mercredi hors temps scolaire, ce type de rupture n'étant pas propice aux apprentissages des enfants. Ces spécialistes des rythmes de l'enfant préconisaient également d'avoir une approche globale du temps de l'enfant prenant en compte la nature des trois temps qui composent les 24 heures de la journée, à savoir les temps familiaux, les temps scolaires et les temps récréatifs, sociaux, associatifs, sportifs, artistiques, culturels passés en dehors de la famille et de l'école. Cette réforme a donc bien été pensée et mise en place dans l'intérêt supérieur de l'enfant avec comme principal objectif de lui donner tout ce qu'il faut pour bien apprendre et favoriser ainsi sa réussite scolaire. Avec la généralisation de cette nouvelle organisation, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en lien avec le service d'information du Gouvernement, a souhaité mettre en place un dispositif d'information des familles afin de les accompagner dans ce changement et mettre à leur disposition toutes les informations utiles pour préparer au mieux la rentrée de leur enfant. Ce dispositif repose sur plusieurs volets. Un site d'information 5matinees.education.gouv.fr présente les informations essentielles pour tout comprendre sur la nouvelle organisation du

temps scolaire et obtenir toutes les informations pratiques. Les parents d'élèves ont pu notamment y retrouver un service en ligne leur permettant de consulter et de télécharger les horaires de l'école de leur enfant. La campagne a été diffusée sur internet avant les vacances d'été et pendant toute la période de la rentrée scolaire (jusqu'au 3 octobre 2014) et à la radio du 30 août au 10 septembre afin de faciliter l'accès à ces informations et inviter les parents d'élèves à télécharger les horaires de l'école de leur enfant. Des affiches et des dépliants d'information ont également été diffusés dans toutes les écoles maternelles et élémentaires publiques, les préfetures ainsi que les mairies. Le coût de cette campagne gouvernementale, réalisée avec le service d'information du Gouvernement, s'élève à 1 107 992 euros dont 648 646 euros pour la radio et 459 346 euros pour le volet internet.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63641

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 septembre 2014](#), page 7520

Réponse publiée au JO le : [24 mars 2015](#), page 2264